

Actualités ASC T4 2022

Octobre 2022 – IL – DO GSO

La CFE-CGC dénonce le laxisme pour la mise en place des prestations dues aux Ouvrants-Droit

Un site défaillant et des demandes de remboursement trop longues.

Vous êtes nombreux à nous avoir fait remonter des dysfonctionnements sur le site du CSE.

Combien d'entre vous ont vu leurs demandes de panier culture et loisirs crédité que de 10 € pour toutes demandes ?

Combien d'entre vous, ont reçu un mail de réponse suite à leurs réclamations spécifiant que le problème va être remonté aux élus ?

Combien d'entre vous n'arrivent pas à obtenir un certificat de scolarité pour les moins de 16 ans ?

Sommes-nous toujours dans les années 30 ?

Tous ces dysfonctionnements (vacances enfants, rentrée scolaire ...) sont intolérables pour la CFE-CGC. N'est-il pas possible d'avoir une interface web plus fiable ?

Le traitement des courriers postaux n'est-il pas obsolète ? Les courriers que vous envoyez sont mêmes réexpédiés... rallongeant de surcroît les délais de traitement.

Pour sa part, la **CFE-CGC**, a toujours prôné la digitalisation des documents afin que chaque OD soit remboursé au plus tôt. Ce sujet fût abordé en CSE l'année dernière et toujours pas l'ombre d'une avancée. La seule réponse reçue ce jour : « dans les meilleurs délais » Soyons optimiste !

A quand un accueil téléphonique pour répondre aux demandes des OD ? Est-ce une utopie d'y croire dans une entreprise de télécommunication ?

La CFE-CGC est en attente de voir ces projets d'amélioration réalisés. Et VOUS ?

Un bilan de la prestation Week-End Loisirs : Epique ou Pathétique...

Certes les inscriptions ne sont pas closes mais où en sommes-nous ? Moins de 500 Ouvrants-Droit sur 6000 ont pu en bénéficier pour le moment

- ✓ **Plus de 300 annulations de dossiers** et pour cause : logements non-conformes aux besoins, plus de place chez le prestataire choisi (au vu de la complexité et la latence du traitement des dossiers) **tout ça pour ça...pour si peu**
- ✓ **Pourquoi ne pas avoir accordé les remboursements sur facture ?** On veut simplement imposer vos choix et non vous laisser la **liberté**
- ✓ **La CFE-CGC vous alloue un budget à vous de l'utiliser comme vous le souhaitez sans aucune prestation en silo**



Noël ou en sommes-nous ?

La répétition fixe la notion

(Loic Chaigneau)

Un budget a été voté pour les spectacles de Noel enfant 2022, mais revenons en arrière. L'an dernier annulation des spectacles avec abondement sur les cadeaux enfants. Il y a deux ans, spectacle annulé dû à la crise sanitaire.

Et cette année ?

Nous pouvons-nous attendre à un bis repetita. Et pour cause :

Les salariés du CSE ont reçu des devis pour les spectacles depuis le mois août mais, nous sommes face à une volonté farouche et affichée du bureau à ne pas mettre en œuvre les arbres de Noël avec comme argument « si on le fait quelque part, il faut le faire partout, si on doit l'annuler sur un site, il faut annuler partout ! (« le tout ou rien »)

Priver des enfants de leur arbre de Noël car une petite partie des Ouvrants Droits ne peuvent pas en bénéficier ?

On nous parle d'injustice et d'équité : pourtant le week-end loisir n'a profité qu'à 8% des OD !

Que va devenir le budget alloué à cette prestation ?

La CFE-CGC avait proposé d'augmenter les cadeaux de Noël en s'appuyant sur l'excédent budgétaire, sans annuler les arbres de Noël, cela fût rejeté par les autres Organisations Syndicales. Trois années de suite où nous voyons les spectacles de Noël annulés : devons-nous effacer cette prestation de nos mémoires ?

La CFE-CGC dans les CSE qu'elle a en gestion :

- Les prestations ouvrent mi-janvier au plus tard
- Tout est digital, mais avec un accueil téléphonique
- Le délai de remboursement est au maximum d'une semaine
- Une liberté totale sur l'utilisation du montant alloué
- La totalité en remboursement, chèques vacances, sport c'est vous qui choisissez
- Pas de QF votre conjoint n'a pas d'impact sur le montant de vos prestations
- La restauration : vous avez droit à un ticket restaurant quand vous ne mangez pas au RIE
- Si vous n'utilisez pas la restauration vous pouvez réintégrer la somme allouée dans vos prestations ASC !

VOTEZ CFE-CGC nous rendons votre pouvoir d'achat

MAINTENANT VOUS AVEZ LA PAROLE

MANIFESTEZ-VOUS EN REpondant A CE MSURVEY EN FLASHANT LE QRcode CI-DESSOUS

« L'AMELIORATION NE PASSE QUE PAR LA CONCERTATION »

Toutes les réponses sont anonymes ; une seule participation par salarié.

<https://msurvey.orange.com/ASCDOGSO>



Vos référents ASC à la DO GSO :

Nadine BEMER : 06.74.64.55.18

Frédéric LAURENT : 06 .77.49.85.22



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

